Extrait du FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme
http://www.fidh.org/Le-departement-de-l-immigration-et

Le département de l'immigration et de la citoyenneté du ministère de l'Intérieur reconnaît son erreur concernant l'interdiction de voyager imposée au vice-président de Viasna, Valentin Stefanovich

Date de mise en ligne : vendredi 27 juillet 2012

FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme

- [français] - Europe de l'Est & Asie Centrale - Belarus -

Paris-Genève, 25 juillet 2012. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, un programme conjoint de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH) et de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), salue l'annonce officielle de la levée de l'interdiction de voyager qui avait été imposée par erreur au vice-président du Centre de défense des droits de l'homme Viasna, M. Valentin Stefanovich.

Le 16 juillet 2012, le Tribunal du district Tsentralny de Minsk devait décider si le ministère de la Défense et le ministère de l'Intérieur devaient ôter le nom de M. Valentin Stefanovich de la liste des personnes interdites de sortie du territoire. Durant une nouvelle session, tenue le 20 juillet, M.Aliaksei Biahun, chef du département de l'immigration et de la citoyenneté du ministère de l'Intérieur, a présenté des documents officiels confirmant l'annulation de cette mesure. Par conséquent, le juge a déclaré l'affaire close.

Ce dossier avait été présenté à la cour à la requête de M. Stefanovich le 27 mars 2012, après qu'il avait été empêché de traverser la frontière séparant le Bélarus de la Lituanie au point de passage « Kammeny Loh » le 11 mars 2012. À cette occasion, il avait été informé qu'il lui était interdit de quitter le territoire de la République du Bélarus car son nom apparaissait dans la liste des personnes soumises à des restrictions concernant les déplacements à l'étranger.

Copyright © FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme